

---

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

**LE LUNDI 26 AOÛT 2019 - 19 HEURES 30**

---

### **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 26 août 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Renée Trudel, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2  
Madame la conseillère Odette Martin, district 3  
Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4  
Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5  
Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6  
Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7

Sont également présentes :  
Madame Martine Vallières, directrice générale  
Madame Marilyne Tremblay, greffière

Sont absents :  
Madame Diane Lavoie, mairesse  
Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT**

---

À 19 h 30;

Madame la mairesse suppléante ouvre la séance par un moment de recueillement.

#### **2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE / HOMMAGE ET LIVRE D'OR**

---

Madame la mairesse suppléante informe les citoyens sur divers sujets.

**2019-08-395**

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Suspension de la séance à 19 h 33.

Reprise de la séance à 19 h 35. Tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Renée Trudel.

---

**2019-08-396**

**4. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9123) – 464, RUE MONTCOUR – DISTANCE MINIMALE D’UNE REMISE ISOLÉE ET D’UN FILTREUR DE PISCINE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 464, rue Montcour :

- Pour une remise isolée, une distance minimale de 0,26 mètre d'une ligne de terrain;
- Une extrémité du toit d'une remise située à marge zéro;
- Pour un filtreur de piscine, une distance minimale de 0,28 mètre d'une ligne de terrain;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2019-9123 telle que demandée pour le 464, rue Montcour, aux conditions prévues à la résolution 2019/08/160 du Comité consultatif d'urbanisme.

**2019-08-397**

**5. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9140) – 324, RUE RICHELIEU – PORTE D’ACCÈS SUR LA FAÇADE PRINCIPALE – LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisée, au 324, rue Richelieu, une porte d'accès sur la façade principale d'un bâtiment pour un logement supplémentaire;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2019-9140 telle que demandée pour le 324, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2019/08/172 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **2019-08-398**

#### **6. USAGE CONDITIONNEL (UC-2019-9120) – 324, RUE RICHELIEU – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande d'usage conditionnel a été formulée pour que soit autorisé, au 324, rue Richelieu, l'aménagement d'un logement supplémentaire;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2019-9120 pour le 324, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2019/08/166 du Comité consultatif d'urbanisme.

#### **2019-08-399**

#### **7. USAGE CONDITIONNEL (UC-2019-9125) – 1590, RUE RICHELIEU – AJOUT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – APPROBATION**

---

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande d'usage conditionnel a été formulée pour que soit autorisé, au 1590, rue Richelieu, l'aménagement d'un logement supplémentaire;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2019-9125 pour le 1590, rue Richelieu, aux conditions prévues à la résolution 2019/08/167 du Comité consultatif d'urbanisme.

Suspension de la séance à 19 h 48.

Reprise de la séance à 19 h 50. Tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Renée Trudel.

#### **2019-08-400**

### **8. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 8 JUILLET ET EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2019 – APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 8 juillet 2019 et extraordinaire du conseil du 22 juillet 2019, tel que soumis.

#### **2019-08-401**

### **9. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – VOIE RÉSERVÉE – AUTOROUTE JEAN-LESAGE (A-20) – MESURES DE MITIGATION – FERMETURE DU TUNNEL LOUIS-H. LAFONTAINE – DEMANDE**

ATTENDU que des mesures de mitigation seront mises en place lors des travaux de réfections majeures du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;

ATTENDU que dans le cadre de ces mesures, une voie réservée par utilisation de l'accotement pour les autobus (UAB) sera prévue à partir de la sortie 112 sur un tronçon de l'autoroute 20 en direction du tunnel, et ce, dans les deux sens;

ATTENDU que la Ville de Beloeil considère que cet accotement devrait aussi servir pour les véhicules en autopartage de même que pour les véhicules électriques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de demander au ministère des transports du Québec (MTQ) d'inclure l'autopartage par covoiturage de deux personnes et plus de même que les véhicules électriques pour se partager l'utilisation de l'accotement sur un tronçon de l'autoroute 20 et ce, à partir de la sortie 112 en direction du tunnel et dans le sens inverse dans le cadre des mesures de mitigation qui seront prises lors des travaux de réfections majeures du tunnel.

#### **2019-08-402**

### **10. COMITÉ DE RETRAITE – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ – NOMINATION**

ATTENDU que l'article 14 du *Règlement 1760-00-2019 concernant le régime de retraite des employés de la ville de Beloeil* prévoit que la durée du mandat de chaque membre du comité de retraite est de trois ans;

ATTENDU que le mandat de Madame Ève Martin à titre de fonctionnaire désignée par la Ville de Beloeil est expiré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer madame Ève Martin, directrice des ressources humaines et du développement organisationnel, à titre de fonctionnaire désignée par la Ville de Beloeil pour siéger sur le Comité de retraite.

#### **2019-08-403**

#### **11. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an à compter du 26 août 2019, soit :

Madame Chantal Perreault, résidente;  
Monsieur Carl Lavertu, résident;  
Monsieur Maxime Gagnon résident;

De nommer les personnes suivantes pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 26 août 2019, soit :

Monsieur Réginald Gagnon, conseiller municipal;  
Monsieur Jean-Yves Labadie, conseiller municipal;  
Monsieur Pierre Cloutier, résident;  
Monsieur Réal Jeannotte, résident;  
Monsieur François Lalancette, résident.

#### **2019-08-404**

#### **12. COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI – MEMBRE SUBSTITUT – NOMINATION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer Monsieur le conseiller Luc Cossette pour siéger à titre de substitut sur le comité de préservation du patrimoine bâti.

Suspension de la séance à 19 h 55.

Reprise de la séance à 20 h 17. Tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Renée Trudel.

**2019-08-408**

**13. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9119) – 1015-1017, RUE ARMAND-DAIGLE – AJOUT D'UNE TOITURE SUR GALERIE ARRIÈRE – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/08/161 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9119 pour permettre l'ajout d'une toiture au-dessus de la galerie arrière de l'unité 1017 au 1015-1017, rue Armand-Daigle, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 9 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2019-08-409**

**14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9128) – 468, RUE BOURGEOIS – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/08/162 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9128 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2019-3582 au demandeur pour permettre la modification de la façade avant du bâtiment par le remplacement du revêtement de bois actuel, au 468, rue Bourgeois, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 18 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2019-08-410**

**15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9129) – 76, RUE MESY – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/08/163 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9129 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2019-3629 au demandeur pour permettre le remplacement du revêtement extérieur au 76, rue Méty, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 19 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2019-08-411**

**16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9136) – 939, RUE GUERTIN – LOTISSEMENT – APPROBATION**

---

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/08/165 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9136 et d'autoriser la délivrance du permis de lotissement au demandeur, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

**2019-08-412**

**17. RÈGLEMENTS D'URBANISME — CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI**

ATTENDU que les règlements 32-17-23.1 et 32-17-28 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'apporter des modifications sur les normes de distances séparatrices et afin de renforcer les mesures pour assurer la sécurité et la santé aux abords de l'emprise ferroviaire, sont entrés en vigueur respectivement les 19 avril 2018 et 17 août 2017;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58, 1<sup>er</sup> alinéa de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la Ville de Beloeil est tenu d'adopter, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, tout règlement modifiant ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la loi;

ATTENDU que la Ville de Beloeil considère qu'un délai lui est nécessaire pour parfaire le travail de révision de ses règlements d'urbanisme de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRCVR;

ATTENDU que dans le cadre de ce mandat un calendrier de livraison a été établi et qu'il se déploie sur une plus grande période que celle fixée par la loi;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la Municipalité régionale de comté doit approuver, dans les 120 jours qui suivent le dépôt, le règlement de concordance avec le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que pour ces motifs, une extension du délai fixé par la loi est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019 le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Beloeil, en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRCVR afin d'établir la concordance aux règlements 32-17-23.1 et 32-17-28.

**2019-08-413**

**18. RÈGLEMENT 1667-85-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS H-201, H-429, H-718 ET H-722 AINSI QUE LES NORMES RELATIVES À LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT EN DEMI-CERCLE – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet du *Règlement 1667-85-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les grilles de spécifications H-201, H-429, H-718 et H-722 ainsi que les normes relatives à la hauteur des bâtiments et aux aires de stationnement en demi-cercle*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1667-85-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les grilles de spécifications H-201, H-429, H-718 et H-722 ainsi que les normes relatives à la hauteur des bâtiments et aux aires de stationnement en demi-cercle.*

**2019-08-414**

**19. RÈGLEMENT 1667-86-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN REVOIR L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-86-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin revoir l'encadrement des activités liées au cannabis.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 23 septembre 2019, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2019-08-415**

**20. RÈGLEMENT 1667-86-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN REVOIR L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS LIÉES AU CANNABIS – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de revoir l'encadrement des activités liées au cannabis, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2019-08-416**

**21. RÈGLEMENT 1667-87-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ENCADRER LES AIRES DE DÉMONSTRATION EXTÉRIEURES EN ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-87-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin d'encadrer les aires de démonstration extérieures en zones industrielles et commerciales.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 23 septembre 2019, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2019-08-417**

**22. RÈGLEMENT 1667-87-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN D'ENCADRER LES AIRES DE DÉMONSTRATION EXTÉRIEURES EN ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin d'encadrer les aires de démonstration extérieures en zones industrielles et commerciales, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2019-08-418**

**23. RÈGLEMENT 1667-88-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA ZONE C-105 (P) PAR LA ZONE H-105 (P)– PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-88-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de remplacer la zone C-105 (p) par la zone H-105 (p)*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 23 septembre 2019, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2019-08-419**

**24. RÈGLEMENT 1667-88-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE REMPLACER LA ZONE C-105 (P) PAR LA ZONE H-105 (P)– AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement de zonage 1667-00-2011* afin de remplacer la zone C-105 (p) par la zone H-105 (p), sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2019-08-420**

**25. RÈGLEMENT 1670-06-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – PROJET – ADOPTION**

---

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1670-06-2019 modifiant le Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 23 septembre 2019, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

**2019-08-421**

**26. RÈGLEMENT 1670-06-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1670-00-2011 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – AVIS DE MOTION**

---

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1670-00-2011 sur les permis et certificats* afin, notamment, d'ajouter une disposition concernant le renouvellement des permis et certificats et de retirer les dispositions concernant les dépôts de garantie, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

**2019-08-422**

**27. RÈGLEMENT 1764-00-2019 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 166 500 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – CERTIFICAT DU GREFFIER – DÉPÔT**

---

Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat relatif à la renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire concernant le *Règlement 1764-00-2019 autorisant une dépense et un emprunt de 166 500 \$ aux fins du financement du programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques*.

---

**2019-08-423**

**28. RÈGLEMENT 1765-00-2019 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 5 182 200 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 682 200 \$ POUR LA RÉFECTION ET LE VERDISSEMENT DE LA RUE DUVERNAY – AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET**

---

Monsieur le conseiller Guy Bédard donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet d'autoriser une dépense de 5 182 200 \$ et décréter un emprunt de 4 682 200 \$ pour la réfection et le verdissement de la rue Duvernay, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le conseiller Guy Bédard dépose également le projet du *Règlement 1765-00-2019 autorisant une dépense de 5 182 200 \$ et décrétant un emprunt de 4 682 200 \$ pour la réfection et le verdissement de la rue Duvernay*.

**2019-08-424**

**29. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISIVR) – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-011 – APPROBATION**

---

ATTENDU que conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) a adopté, le 11 juillet 2019, le *Règlement d'emprunt 2018-011 décrétant une dépense de 1 687 215 \$ et l'emprunt de 1 687 215 \$ pour l'acquisition de l'Immeuble portant le numéro de lot 4 555 318 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Yvon-L'Heureux dans la Ville de Beloeil et les honoraires professionnels pour la production du programme fonctionnel et technique des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysagement pour la construction*;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement est assujéti à l'approbation de l'ensemble des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le *Règlement d'emprunt 2018-011 décrétant une dépense de 1 687 215 \$ et l'emprunt de 1 687 215 \$ pour l'acquisition de l'Immeuble portant le numéro de lot 4 555 318 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Yvon-L'Heureux dans la Ville de Beloeil et les honoraires professionnels pour la production du programme fonctionnel et technique des plans et devis d'architecture, d'ingénierie et d'architecture du paysagement pour la construction*, adopté le 11 juillet 2019 par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR).

**2019-08-425**

**30. ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION DU TERRAIN DE GOLF – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que les parties souhaitent s'offrir mutuellement des services en vue de l'utilisation du terrain de golf;

ATTENDU qu'une entente a été négociée entre les parties à cet effet;

ATTENDU que le conseil d'administration du Club de golf a approuvé, le 29 juillet 2019, le projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'entente relative aux conditions d'utilisation du terrain de golf à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Club de golf de Beloeil et d'autoriser la greffière ou le greffier adjoint et la mairesse ou le maire suppléant à signer tout document à cet effet.

#### **2019-08-426**

#### **31. COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – REPRÉSENTATION – MANDAT**

ATTENDU qu'une demande à l'encontre de la Ville de Beloeil a été déposée en Cour du Québec, Division des petites créances (numéro 750-32-013194-199);

ATTENDU qu'une contestation a été déposée le 12 avril 2019 par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que la Ville doit être représentée devant la Cour du Québec, Division des petites créances, à l'occasion de ladite poursuite;

ATTENDU que selon la jurisprudence, les avocats au service de la Ville ne peuvent pas représenter celle-ci devant la Cour du Québec, Division des petites créances;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un nouveau représentant de la Ville suite au départ de la technicienne juridique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de mandater madame Sophie Gendron, directrice de l'urbanisme, à titre de représentante de la Ville devant la Cour du Québec, Division des petites créances, pour le dossier numéro 750-32-013194-199.

#### **2019-08-427**

#### **32. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION**

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 12 juin au 6 août 2019;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les écritures d'amendement pour la période du 12 juin au 6 août 2019 au montant total de 121 076,45 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 12 juin au 6 août 2019 au montant total de 677 891,56 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

**2019-08-428**

**33. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 6 425 000 \$ – 9 SEPTEMBRE 2019 – ADJUDICATION**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1574-00-2008, 1595-00-2008, 1672-00-2011, 1675-00-2012, 1677-00-2012, 1678-00-2012, 1679-00-2012, 1687-00-2013, 1689-00-2013, 1759-00-2019, 1707-00-2014, 1726-00-2016, 1730-00-2017 et 1736-00-2017, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 septembre 2019, au montant de 6 425 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

632 000 \$	1,90000 %	2020
649 000 \$	1,95000 %	2021
665 000 \$	2,00000 %	2022
683 000 \$	2,05000 %	2023
3 796 000 \$	2,15000 %	2024

Prix : 99,34500      Coût réel : 2,28423 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

632 000 \$	1,85000 %	2020
649 000 \$	1,90000 %	2021
665 000 \$	1,90000 %	2022
683 000 \$	1,95000 %	2023
3 796 000 \$	2,00000 %	2024

Prix : 98,78900      Coût réel : 2,29881 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

632 000 \$	1,90000 %	2020
649 000 \$	1,90000 %	2021
665 000 \$	1,95000 %	2022
683 000 \$	2,00000 %	2023
3 796 000 \$	2,00000 %	2024

Prix : 98,78800      Coût réel : 2,30975 %

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

632 000 \$	1,90000 %	2020
649 000 \$	1,90000 %	2021
665 000 \$	1,95000 %	2022
683 000 \$	1,95000 %	2023
3 796 000 \$	2,05000 %	2024

Prix : 98,88651      Coût réel : 2,31510 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

632 000 \$	1,85000 %	2020
649 000 \$	1,90000 %	2021
665 000 \$	1,95000 %	2022
683 000 \$	2,00000 %	2023
3 796 000 \$	2,00000 %	2024

Prix : 98,66750

Coût réel : 2,34069 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 425 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**2019-08-429**

**34. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 6 425 000 \$ – 9 SEPTEMBRE 2019 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 425 000 \$ qui sera réalisé le 9 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1574-00-2008	8 100 \$
1595-00-2008	111 600 \$
1672-00-2011	324 600 \$
1675-00-2012	302 900 \$
1677-00-2012	30 100 \$
1678-00-2012	7 900 \$
1679-00-2012	5 700 \$
1687-00-2013	577 100 \$
1687-00-2013	387 100 \$
1689-00-2013	299 800 \$
1759-00-2019	1 280 000 \$
1707-00-2014	201 300 \$
1726-00-2016	866 100 \$
1730-00-2017	365 000 \$
1736-00-2017	1 657 700 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1759-00-2019, 1707-00-2014, 1726-00-2016, 1730-00-2017 et 1736-00-2017, la Ville de Beloeil souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 mars et le 9 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le Ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 02731  
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER  
BELOEIL, QC  
J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1759-00-2019, 1707-00-2014, 1726-00-2016, 1730-00-2017 et 1736-00-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **2019-08-430**

### **35. CONSTRUCTION D'UN ARRÊT-BALLE ET TRAVAUX DE CLÔTURES À MAILLE DE CHAÎNE À DIVERS ENDROITS – PROJET 19L002 (2019-04) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la construction d'un arrêt-balle et travaux de clôtures à maille de chaîne à divers endroits, projet 19L002 (2019-04);

ATTENDU que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Clôtures Daviault	107 932,78 \$
2. Spec II	115 756,83 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la construction d'un arrêt-balle et travaux de clôture à maille de chaîne à divers endroits au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Clôtures Daviault Ltée, sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 17 juillet 2019, pour un montant total estimé de 107 932,78 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et avec le règlement de gestion contractuelle.

#### **2019-08-431**

### **36. PISTES CYCLABLES, ÉCLAIRAGE ET CLÔTURES À DIVERS ENDROITS – PROJET 2019-02 – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour la construction de pistes cyclables, éclairage et clôtures à divers endroits, projet 2019-02;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Senterre Entrepreneur général inc.	809 900,00 \$
2. Excavation Jonda inc.	912 798,02 \$
3. Aménagements Sud-Ouest	949 354,32 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la construction de pistes cyclables, éclairage et clôtures à divers endroits, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Senterre Entrepreneur Général inc., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 18 juillet 2019, pour un montant total estimé de 809 900 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et avec le règlement de gestion contractuelle.

#### **2019-08-432**

### **37. LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE – SAISON 2019-2020 – AUTORISATION DE DÉPENSE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU les besoins de la Ville concernant le transport de la neige aux sites de dépôt à neige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la dépense pour le transport de la neige, pour la saison hivernale 2019-2020, au montant estimé à 164 163,64 \$, taxes incluses. Ce montant pourra varier en fonction des conditions climatiques.

D'autoriser le directeur ou le chef de service aux opérations et à l'amélioration continue de la Direction des travaux publics et de l'environnement à signer les contrats avec le Poste de camionnage en vrac Région 06 inc. et les entrepreneurs indépendants.

#### **2019-08-433**

### **38. RÉFECTION DE LA RUE DUVERNAY – PROJET 2019-15 – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des services professionnels d'ingénierie et d'architecture de paysage pour la réalisation des plans, devis et surveillance pour la réfection de la rue Duvernay, projet 2019-15;

ATTENDU que pour cet appel d'offres un système de pondération et d'évaluation des offres a été utilisé selon les critères d'évaluation approuvés par le conseil municipal;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. FNX-Innov inc.
2. Shellex Infrastructures (4368894 Canada inc.)
3. Groupe-Conseil Génipur inc.
4. Stantec Experts-conseils ltée

ATTENDU qu'un comité de sélection a procédé à l'évaluation et à la pondération de ces soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour des services professionnels d'ingénierie et d'architecture de paysage pour la réalisation des plans, devis et surveillance pour la réfection de la rue Duvernay au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit FNX-Innov inc., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 18 juillet 2019, pour un montant total estimé de 277 779,60 \$, taxes incluses.

L'octroi du contrat pour la surveillance est conditionnel à la réalisation du projet

#### **2019-08-434**

### **39. LOCATION DE DEUX NIVELEUSES AVEC OPÉRATEUR – PROJET 19VO68 – RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la location de deux niveleuses avec opérateur, projet 19VO68;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- |                                      |               |
|--------------------------------------|---------------|
| 1. Excavation ESM inc.               | 78 183,00 \$  |
| 2. Les Entreprises Michaudville inc. | 140 729,40 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la location de deux niveleuses avec opérateur, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation ESM Inc. sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 25 juin 2019, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020, pour un montant total estimé de 78 183,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-331-00-521.

#### **2019-08-435**

### **40. SERVICES PROFESSIONNELS EN COMPTABILITÉ POUR L'AUDITEUR INDÉPENDANT – PROJET 19FN70 – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement, et que la *Loi sur les citées et villes*, à l'article 573.3, prévoit une exception au processus d'appel d'offres;

ATTENDU que la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. effectue l'audit à la Ville depuis 2016 et ce, à sa satisfaction;

ATTENDU que le contrat se termine lors de l'octroi du nouveau contrat et que la Direction des finances désire renouveler le contrat avec cette firme;

ATTENDU que le contrat peut être reconduit pour les états financiers de 2020 et 2021;

ATTENDU que si le contrat est reconduit, les prix indiqués au bordereau de prix seront ajustés en plus ou en moins selon la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de juillet à juillet, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada, à la date du renouvellement du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour les services professionnels d'un auditeur indépendant, pour une période d'un an, soit l'audit des états financiers de 2019 à l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., sur la base d'un prix forfaitaire apparaissant au bordereau de prix daté du 24 juillet 2019, avec possibilité de reconduction, pour un montant total de 24 144,75 \$, taxes incluses.

La valeur totale du contrat pour une période de trois ans est estimée à 72 434,25 \$, taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale adjointe – performance organisationnelle et directrice des finances à signer le contrat.

#### **2019-08-436**

#### **41. FINANCEMENT DE PROJETS – ANNÉE 2020 – FONDS DE ROULEMENT – EMPRUNT – AUTORISATION – ENVELOPPES BUDGÉTAIRES – OUVERTURE**

---

ATTENDU que le programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022 a été adopté par le conseil

ATTENDU que certains projets prévus au programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2020 doivent être financés par le fonds de roulement;

ATTENDU qu'en conséquence, il y a lieu de procéder à l'emprunt au fonds de roulement d'un montant correspondant auxdits projets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser pour la réalisation des projets prévus à ce programme pour l'année 2020, des emprunts au fonds de roulement totalisant un montant de 909 600 \$ pour le financement des projets décrits ci-dessous. Cet emprunt sera remboursé au fonds de roulement par le fonds général en cinq versements annuels égaux à compter de l'année 2020.

Somme de 2020	
Étiquettes de lignes	(D) Fonds de roulement
= Direction générale	110 000,00 \$
<b>Acquisition du terrain adjacent à l'Hôtel de Ville</b>	<b>110 000,00 \$</b>
= Génie	
Plan directeur pistes cyclables - Bouclage ruisseau des Trentes/Yvon L'heureux N	
Prolongement de la rue Serge-pépin	
PRP - Plan réfection et pavage - Iberville et de Montenach	
Urbanisation Duvernay	
= Informatique	
Maintien des systèmes: Serveurs, ordinateurs, logiciels, système de téléphonie, géomatique, antennes, ca	
= LCVC	585 600,00 \$
Acquisition d'une scène mobile	141 000,00 \$
Aménagement terrain de basket-ball	
Cage de frappeur/Association de baseball	
Installation d'un nouveau système d'éclairage au DEL à la Maison Villebon (salle d'ex	24 000,00 \$
Remplacement véhicule motorisé entretien des parcs (Gator) véhicule électrique	18 000,00 \$
Revêtement du plancher de la réception du local du Chœur de la Montagne	13 000,00 \$
Table de ping-pong extérieure	12 000,00 \$
Programme accès électrique dans les parcs pour événements spéciaux - Panneau tw	12 600,00 \$
Toilette de béton (2020: Jardin Longpré-Marchand)	
Parc Mélodie Dufresne: Remplacement du module de jeux et nouvelle fosse de sable	95 000,00 \$
Parc Jacques Hébert: Aménagement du parc et acquisition d'un module de jeux	110 000,00 \$
Programme de réfection des terrains de tennis (2020: Bordure et pavage pulvot-Eula	20 000,00 \$
Estrade - terrains soccer et baseball (2020: Lorne-Worsley)	22 000,00 \$
Clôtures terrain de baseball (2020: Lorne-Worsley 2)	107 000,00 \$
Installation de filets protecteur-Terrains de baseball no. 3	11 000,00 \$
Programme de point d'eau dans les parcs (10 pipes à eau + abreuvoir Plateau Michel Brault)	
= Travaux publics	214 000,00 \$
Achat de structures et accessoires lumineux-décoration hivernale et Halloween	20 000,00 \$
Achat d'un afficheur à messages variables sur remorque	12 000,00 \$
Achat d'un manipulateur de vanne avec bras articulé	30 000,00 \$
Godet épandeur (2)	52 000,00 \$
Installation et/ou modification des compteurs d'eau (programme sur 3 ans)	10 000,00 \$
Mesures écoénergétiques	
Programme de remplacement des ponceaux	30 000,00 \$
Programme d'installation de barrières chicanes et bollards de sentiers	10 000,00 \$
Reconditionnement des compresseurs (1 par année) - Aréna	
Plantation d'arbres - Espaces publics	50 000,00 \$
Remplacement des portes extérieures - Centre Béatrice-Lapalme	
Remplacement des portes extérieures - Bibliothèque	
Refonte de la charte des clés - Bâtiments	
Mise à niveau aréna	
<b>Total général</b>	<b>909 600,00 \$</b>

**2019-08-437**

#### **42. FINANCEMENT DE PROJETS – ANNÉE 2020 – SURPLUS ACCUMULÉS AFFECTÉS – APPROPRIATION**

ATTENDU que le programme triennal des immobilisations 2020-2021-2022 a été adopté par le conseil;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser pour 2020, l'appropriation des montants suivants pour financer des projets énumérés ci-dessous, pour un montant total de 1 196 000 \$ :

- 150 000 \$ du surplus accumulé affecté – informatique
- 150 000 \$ du surplus accumulé affecté – réfection et prolongement du réseau cyclable
- 109 000 \$ du surplus accumulé affecté – aménagement dans les parcs
- 100 000 \$ du surplus accumulé affecté – mesures en développement durable
- 187 000 \$ du surplus accumulé affecté – bâtiments
- 500 000 \$ du surplus accumulé affecté – réfection de pavage

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 196 000 \$ des surplus accumulés affectés pour financer les projets selon la liste ci-dessous :

Étiquettes de lignes	(G) Surplus affecté -	(H) Surplus affecté -	(I) Surplus affecté -	(K) Surplus affecté -	(L) Surplus affecté -	(M) Surplus affecté -
	Informatique	Piste Cycl.	Parcs	Mesures en dévelop. durable	Bâtiments	Réfection Pavage
<b>Somme de 2020</b>						
- Direction générale						
Acquisition du terrain adjacent à l'Hôtel de Ville						
- Génie		150 000,00 \$				500 000,00 \$
Plan directeur pistes cyclables - Bouclage ruisseau des Trentes/Yvon L'heureux N		150 000,00 \$				
Prolongement de la rue Serge-pépin						
PRP - Plan réfection et pavage - Iberville et de Montenach						
Urbanisation Duvernay						500 000,00 \$
- Informatique	150 000,00 \$					
Maintien des systèmes: Serveurs, ordinateurs, logiciels, système de téléphonie, géo	150 000,00 \$					
- LCVC			109 000,00 \$			
Acquisition d'une scène mobile						
Aménagement terrain de basket-ball			16 000,00 \$			
Cage de frappeur/Association de baseball			41 000,00 \$			
Installation d'un nouveau système d'éclairage au DEL à la Maison Villebon (salle d'exposition)						
Remplacement véhicule motorisé entretien des parcs (Gator) véhicule électrique						
Revêtement du plancher de la réception du local du Chœur de la Montagne						
Table de ping-pong extérieure						
Programme accès électrique dans les parcs pour événements spéciaux - Panneau twist-lock (2020: Victor Brillon et Petit Rapide)						
Toilette de béton (2020: Jardin Longpré-Marchand)			15 000,00 \$			
Parc Mélodie-Dufresne: Remplacement du module de jeux et nouvelle fosse de sable avec bordure						
Parc Jacques-Hébert: Aménagement du parc et acquisition d'un module de jeux						
Programme de réfection des terrains de tennis (2020: Bordure et pavage pulvot-Eulalie)						
Estrade - terrains soccer et baseball (2020: Lorne Worsley)						
Clôtures terrain de baseball (2020: Lorne Worsley 2)						
Installation de filets protecteur-Terrains de baseball no. 3						
Programme de point d'eau dans les parcs (10 pipes à eau + abreuvoir Plateau Michel-Brault)			37 000,00 \$			
Travaux publics				100 000,00 \$	187 000,00 \$	
Achat de structures et accessoires lumineux-décoration hivernale et Halloween						
Achat d'un afficheur à messages variables sur remorque						
Achat d'un manipulateur de vanne avec bras articulé						
Godet épandeur (2)						
Installation et/ou modification des compteurs d'eau (programme sur 3 ans)						
Mesures écoénergétiques				100 000,00 \$		
Programme de remplacement des ponceaux						
Programme d'installation de barrières chicane et bollards de sentiers						
Reconditionnement des compresseurs (1 par année) - Aréna					14 000,00 \$	
Plantation d'arbres - Espaces publics						
Remplacement des portes extérieures - Centre Béatrice-Lapalme					58 000,00 \$	
Remplacement des portes extérieures - Bibliothèque					13 000,00 \$	
Refonte de la charte des clés - Bâtiments					27 000,00 \$	
Mise à niveau aréna					75 000,00 \$	
<b>Total général</b>	<b>150 000,00 \$</b>	<b>150 000,00 \$</b>	<b>109 000,00 \$</b>	<b>100 000,00 \$</b>	<b>187 000,00 \$</b>	<b>500 000,00 \$</b>

## 2019-08-438

### 43. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISAVR) – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 – ADOPTION – QUOTE-PART – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la création de la Régie Intermunicipale des Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), dont la Ville, est membre;

ATTENDU que le Conseil de la RISAVR a adopté, le 21 juin 2019, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2019 (29 septembre au 31 décembre 2019);

ATTENDU que ce budget prévoit des revenus 552 166 \$, des dépenses de l'ordre de 261 666 \$ et un transfert aux activités d'investissement de 290 500 \$;

ATTENDU que la quote-part de la Ville de Beloeil s'élève à 30 196 \$, pour les activités de fonctionnement et à 46 449 \$ pour les investissements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) pour l'année financière 2019 (29 septembre au 31 décembre) prévoyant des dépenses de 261 666 \$ et un transfert aux activités d'investissement de 290 500 \$.

D'autoriser le paiement des quotes-parts de la Ville de Beloeil à la RISAVR pour l'année financière 2019, soit un montant de 30 196 \$ pour les activités de fonctionnement et un montant de 46 449 \$ pour les investissements.

**2019-08-439**

**44. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE (CREM) – EMBARQUE MONTÉRÉGIE – ENTENTE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

ATTENDU que le Conseil régional en environnement de la Montérégie (CREM) désire mettre sur pied le service Embarque Montérégie visant à faciliter et encourager le covoiturage par la réservation d'espaces de stationnement prévu à cet effet sur le territoire de la ville;

ATTENDU qu'il s'agit d'une initiative régionale qui aura un effet bénéfique sur l'environnement et l'image de la ville;

ATTENDU que ce projet est en lien avec l'objectif stratégique de la Ville de bonifier l'implantation de mesures environnementales et de la stratégie # 16 qui en découle de mettre en place des mesures écoénergétiques, ainsi que la stratégie # 20 de réduire les gaz à effets de serre;

ATTENDU qu'un projet d'entente a été préparé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre le Conseil Régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) et la Ville de Beloeil et d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet.

**2019-08-440**

**45. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS**

---

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 5 juillet au 22 août 2019
- a) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – juin et juillet 2019
- b) Plainte de bruit – CHSLD Le Pometier – 350, rue Serge-Pepin – pétition

**2019-08-441**

**46. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS**

---

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
  - a) Fondation Honoré-Mercier – Feria de Ronda – hommage à Monsieur José Lobato – 6 septembre 2019 1 billet à  
250 \$
  - b) L'Arche Montérégie – La Marche de l'inclusion – 6 octobre 2019 3 billets à  
30 \$ chacun

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
- c) Organisme de bassin versant Richelieu / Saint-Laurent (COVABAR) – Les Causeries Champlain 7 500 \$
  - d) Association des fileurs et fileuses du Québec – FibrArt – 14 et 15 septembre 2019 500 \$

**2019-08-442**

**47. CANADIEN NATIONAL (CN) – SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE – 23 AU 29 SEPTEMBRE 2019 – APPUI**

ATTENDU que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2019;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN demande au conseil d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

**2019-08-443**

**48. PACTE POUR LA TRANSITION – APPUI**

ATTENDU que le pacte pour la transition est un mouvement en environnement pour la lutte aux changements climatiques;

ATTENDU qu'en signant ce pacte les citoyens s'engagent, immédiatement et pour les deux prochaines années, à la mesure de leur réalité et de leurs capacités, à réduire les émissions de gaz à effet de serre en posant concrètement des gestes au quotidien touchant, entre autres, la consommation, l'alimentation, l'empreinte écologique et l'engagement citoyen;

ATTENDU qu'en tant que gouvernement de proximité, la Ville peut jouer un rôle de premier plan dans la lutte aux changements climatiques, notamment en sollicitant l'engagement de ses citoyens, ses élus, ses employés et l'ensemble de ses parties prenantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la Ville de Beloeil sollicite l'engagement de ses citoyens, des élus, de ses employés et de l'ensemble de ses parties prenantes afin qu'ils signent le pacte pour la transition et s'engagent concrètement à adopter des comportements écoresponsables tels que précisés sur le site Internet [www.lepacte.ca](http://www.lepacte.ca).

---

**2019-08-444**

**49. PÔLE DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DE LA MONTÉRÉGIE EST (PECEM) – PARTENARIAT**

---

ATTENDU que le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie (PECEM) est un organisme qui travaille quotidiennement à effectuer la promotion, la concertation et le rayonnement de l'entrepreneuriat collectif sur le territoire de l'est de la Montérégie;

ATTENDU que l'organisme a développé un programme de perfectionnement à la commercialisation appelé ProPul-C destiné aux gestionnaires des entreprises et projets d'économie sociale pour améliorer leurs connaissances et compétences en commercialisation;

ATTENDU que l'organisme souhaite avoir accès à des tarifs réduits pour la location de la salle aux fins du programme de formation ProPul-C;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;  
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le Pôle de l'entrepreneuriat collectif de l'est de la Montérégie à bénéficier des tarifs des organismes accrédités pour la location de locaux, lors de l'année 2019-2020, conformément au règlement de tarification en vigueur.

---

**50. VARIA**

---

**51. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

**2019-08-445**

**52. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

À 21 h 03;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 26 août 2019.